

ANNEXE EI- Tarifs de l'eau industrielle 2026

	Coefficients de révision	Tarifs de base (HT)	Tarifs au 01/01/2025 (HT)	Tarifs au 01/01/2026 (HT) Estimatif	Var 2026 vs 2025
EAUX INDUSTRIELLES					
ACCES					
KEI		500,00	629,75	641,00	1,8%
Accès au service et fourniture de 5 cartes magnétiques					
Achat de carte magnétique supplémentaire		100,00	125,95	128,20	1,8%
Frais de dossier par carte non restituée au terme de la convention			50,00	50,89	1,8%
CONSUMMATION PAR TRANCHE					
KEI		0,4202	0,5292	0,54	1,8%
Jusqu'à 90 000 m ³					
De 90 001 à 500 000 m ³		0,3782	0,4763	0,48	1,8%
Au-delà de 500 000 m ³		0,3362	0,4234	0,43	1,8%
AEAG					
Ajustement en N+1 au réel			0,0328	0,03	-8,5%
Redevance Préservation de la ressource					
DEBIT SOUSCRIT (QPH) EN M3/H					
KEI		350	441	448,70	1,8%
0 à 20					
21 à 40		1 500	1 889	1 923,00	1,8%
41 à 60		4 000	5 038	5 128,00	1,8%
61 à 80		6 500	8 187	8 333,00	1,8%
81 à 100		9 000	11 336	11 538,00	1,8%
101 à 120		12 000	15 114	15 384,00	1,8%
121 à 140		17 000	21 412	21 794,00	1,8%
141 à 160		22 000	27 709	28 204,00	1,8%
161 à 180		27 000	34 007	34 614,00	1,8%

$$K(n) = 0,20 + 0,35 * \frac{281000_n}{281000_0} + 0,15 * \frac{ICHT-E_n}{ICHT-E_0} + 0,15 * \frac{FSD2_n}{FSD2_0} + 0,15 * \frac{351107_n}{351107_0}$$

Valeur de base 0 : 01/01/2016

Au 01/01/2025, KEI = **128,20**

La convention prévoit que chaque indice soit calculé selon les derniers indices publiés au 1er janvier de l'année.
 L'indice K est arrondi à 3 décimales après la virgule.

281000 o remplacé par 010534707 o= Indice Machines et équipements 2010 - Machines d'usage général de référence socle de janvier 2016 soit 106,
 281000 n remplacé par 010534707 n = Indice Machines et équipements 2010 - Machines d'usage général, avec application d'un coefficient de
 raccordement de 1,0643 vs indice 281000

281000 n remplacé par 010534707 n puis par 010764233 n = Indice Machines et équipements 2010 - Machines d'usage général, avec application
 d'un coefficient de raccordement de 1,0611 vs indice 010534707 à compter de septembre 2023

ICHT-E o = Indice Main d'œuvre Eau de référence socle de janvier 2016 soit 107,8

ICHT-E n = Indice Main d'œuvre Eau ,

FSD2 o = Indice représentant les frais et services divers de référence socle de janvier 2016 soit 123,1

FSD2 n = Indice représentant les frais et services divers,

351107 o remplacé par 010534766 o = Indice Électricité vendue aux entreprises ayant souscrit un contrat pour capacité > 36kVA de référence socle
 de janvier 2016 soit 138,2

351107 n remplacé par 35111403 n puis remplacé par 010534766 n puis par 010764288 n = Indice Électricité vendue aux entreprises ayant souscrit
 un contrat pour capacité > 36kVA, avec application d'un coefficient de raccordement de 1,1762 et de 1,1300 et de 1,2426 vs indice 010534766 à
 compter de septembre 2023